



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/54
26 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'accord conclu à la reprise de la 4092e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 janvier 2000 sur le point intitulé "La situation concernant la République démocratique du Congo", le texte des déclarations faites par les représentants du Brésil, du Cap-Vert, de la Colombie, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, du Lesotho, de la Norvège et de la République-Unie de Tanzanie et par l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies est reproduit dans les annexes à la présente note.

Le Président du Conseil de sécurité souhaite exprimer sa gratitude aux délégations susmentionnées pour leur compréhension et leur coopération.

ANNEXE I

[Original : anglais]

Brésil : déclaration de Gelson Fonseca Jr., Représentant permanent

Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre décision de consacrer toute cette semaine d'activités du Conseil de sécurité à la situation concernant la République démocratique du Congo. C'est une initiative opportune qui montre à nouveau clairement que la présidence des États-Unis au Conseil de sécurité est résolue et déterminée à faire face à la situation critique en République démocratique du Congo, une situation qui a été décrite comme la Première Guerre mondiale de l'Afrique et qui représente aujourd'hui le défi le plus difficile posé au Conseil de sécurité dans l'exercice de ses responsabilités en vertu de la Charte.

Nous nous félicitons de la présence aujourd'hui dans cette enceinte des dirigeants africains de la région. Cette séance est un exemple de ce que le Conseil de sécurité peut faire de mieux. C'est un effort remarquable pour remettre sur les rails le processus de paix de Lusaka.

Le Brésil a toujours préconisé une participation active et directe du Conseil de sécurité aux efforts de rétablissement de la paix. Comme le Secrétaire général Kofi Annan nous l'a rappelé à maintes reprises, la paix ne peut pas être imposée à des parties qui n'en veulent pas. Mais il est tout aussi vrai que, lorsqu'un processus de paix est nécessaire, c'est le rôle de l'ONU de faciliter son établissement; et lorsque des obstacles viennent entraver de nouveaux progrès, c'est notre rôle de contribuer à leur élimination.

Nous espérons sincèrement que les débats de cette semaine permettront de faire des progrès dans l'élimination des principaux obstacles auxquels se heurte le processus de paix.

Le Brésil se déclare favorable à une présence solide des Nations Unies en République démocratique du Congo afin de faciliter l'application de l'Accord de Lusaka, et nous appuyons l'approche en trois phases énoncée par le Secrétaire général.

La situation en République démocratique du Congo est une épreuve importante pour l'Organisation. Si le Conseil de sécurité échoue en République démocratique du Congo, son autorité et sa crédibilité seront sérieusement entamées.

Toutefois, nous comprenons le dilemme auquel le Conseil doit faire face.

Nous devons aborder le problème en République démocratique du Congo avec une dose élevée de réalisme. Et il est vrai que, malgré les efforts déployés par les dirigeants dans la région, il y a des violations répétées de l'Accord de cessez-le-feu, la plupart de ses dispositions ne sont pas pleinement respectées et des conditions idéales de sécurité n'ont pas encore été créées pour le déploiement d'une opération élargie des Nations Unies.

/...

Cependant, ce n'est pas une raison pour que le Conseil soit paralysé. Et nous sommes rassurés par le fait que cette séance est une preuve suffisante que tel n'est pas le cas.

Toutefois, comme j'ai eu l'occasion de le faire observer en décembre dernier lors du débat au Conseil, dans certaines situations politiques, lorsque les deux côtés présentent des arguments contradictoires, ils peuvent avoir raison tous les deux.

La tâche urgente pour le Conseil est de démontrer concrètement son engagement de ne pas laisser l'Accord de Lusaka dérailler à cause d'un manque d'appui international dont il a sérieusement besoin.

À cet égard, il faut d'urgence mobiliser des ressources financières suffisantes pour appuyer les mécanismes internes établis par l'Accord de Lusaka, à savoir la Commission politique et la Commission militaire conjointe.

En outre, nous devons reconnaître que l'appel qui a été lancé d'une manière si éloquente en vue d'une présence élargie des Nations Unies n'est pas artificiel. Celle-ci peut servir de moyen sûr de dissuasion pour empêcher de nouvelles violations du cessez-le-feu et elle peut fournir une base solide pour que le processus de paix puisse porter ses fruits.

Nous appuyons donc l'appel lancé dans le dernier rapport du Secrétaire général pour que le Conseil de sécurité autorise une présence élargie des Nations Unies dans la région.

Non seulement le concept des opérations et les tâches militaires décrits dans le rapport semblent adaptés aux circonstances et à l'ampleur des difficultés, mais également les conditions préalables fixées au paragraphe 60 du rapport sont suffisamment claires et doivent être respectées par toutes les parties concernées. Les signataires de l'Accord de Lusaka ont une responsabilité essentielle pour assurer son application.

Cette présence élargie devrait être suivie en temps voulu par une opération de maintien de la paix des Nations Unies en vertu du Chapitre VII.

À l'instar du Secrétaire général, nous considérons que la présente séance est une occasion unique pour les dirigeants des pays concernés de démontrer leur engagement envers l'Accord et, au bout du compte, envers la paix et la stabilité dans toute la région de l'Afrique centrale.

Aux mesures d'appui prises par la communauté internationale doit correspondre une attitude souple de la part des factions belligérantes.

Il est en effet vital de créer les conditions politiques nécessaires pour une paix durable dans la région.

Le Brésil croit fermement que cela devrait être fondé sur les principes de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de la sécurité des frontières nationales, et d'une coopération

internationale véritable en vue de promouvoir le développement social et économique et d'éliminer les causes fondamentales du conflit.

À l'appui international doit également correspondre la paix à l'intérieur de la République démocratique du Congo. Nous avons été encouragés par la désignation de l'ex-Président du Botswana, Sir Ketumile Masire, comme Facilitateur neutre du dialogue national intercongolais. L'établissement et la consolidation d'une démographie véritablement représentative en République démocratique du Congo est une condition préalable à l'instauration d'une paix durable dans le pays.

Permettez-moi également de réitérer notre ferme appui aux efforts continus déployés par le Secrétaire général et notre profonde appréciation du travail réalisé par la MONUC sous la direction du Représentant spécial Kamel Morjane.

La solidarité du Brésil avec l'Afrique a pour origine les liens multiples forgés pendant des siècles d'histoire commune. Le peuple brésilien est sincèrement préoccupé par la situation tragique du continent et est toujours disposé à apporter sa part de coopération afin d'aider l'Afrique à surmonter ses graves problèmes.

ANNEXE II

[Original : français]

Cap-Vert : déclaration de José Luis Monteiro, Représentant permanent

Le segment de travail que le Conseil de sécurité a entamé hier n'en est pas simplement encore un. Il est consacré à une question d'importance et de gravité extraordinaires pour la paix et la sécurité africaines et, partant, internationales.

Le conflit qui a pour scénario la République démocratique du Congo a révélé des racines et développé des ramifications régionales qui lui confèrent une complexité et un impact sur le continent africain qui n'ont pas de parallèle dans l'histoire récente de l'Afrique.

Nous vous remercions et félicitons encore, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez lancée de promouvoir cette éclosion de momentum que représente le présent segment de réunions et consultations.

Le fait que cette initiative a recueilli l'adhésion et compte avec la présence, au plus haut niveau, des parties impliquées et intéressées nous confirme qu'elle est à la fois vitale et opportune.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka a signifié que les parties ont opté pour chercher une solution à leur différend, en dehors des hostilités. Cet acte reste fondamental, et il s'agit depuis lors de concrétiser sa substance en mettant en oeuvre le plan d'action qu'il contient.

Les institutions que l'Accord prévoit et, notamment la Commission militaire conjointe et la Commission politique, sont en place et fonctionnent. Plus récemment, en la personne de l'ancien Président Sir Ketumile Masire, le Facilitateur du dialogue politique national est également en place.

Un temps précieux a toutefois été perdu et, dans l'intervalle, sur le terrain, le cessez-le-feu n'a pas toujours été pleinement respecté. Il est donc urgent de redynamiser vigoureusement le processus afin de le compléter et le consolider.

Il est l'attente du Groupe africain que les Nations Unies, à travers le Conseil de sécurité, puissent, dans le courant de ce mois et en consultation avec les parties ici présentes, décider et autoriser enfin le déploiement des observateurs militaires et de la force de maintien de la paix dont l'absence n'a pas permis jusqu'ici qu'ils apportent le soutien, prévu et nécessaire, à la consolidation du cessez-le-feu et au passage à des phases plus avancées du règlement du conflit.

Le Conseil de sécurité a voulu dans ce contexte entendre, des plus hauts dirigeants africains participant à cette réunion, la réaffirmation de leur engagement ferme à l'égard de l'Accord de Lusaka et de leur disposition à tout faire pour qu'il soit plus intégralement respecté.

/...

Nous avons entendu hier cette réaffirmation prononcée avec unanimité, et avec force. Il ressort à notre avis clairement que la nécessité de mettre en oeuvre cet accord dans sa totalité et, plus immédiatement, un cessez-le-feu effectif, ne fait pas de doute dans les esprits des hautes parties concernées.

Ce moment, que certains ont qualifié d'une quasi-renaissance de l'Accord de Lusaka, fait d'ailleurs suite à des réunions réalisées ces derniers jours de la Commission militaire conjointe, de l'important Sommet de la SADC et de celle de la Commission politique. Dans l'ensemble, ces exercices portent toute la crédibilité possible à l'heure actuelle et répondent au profil demandé par le Conseil afin que soit facilitée sa décision de déployer sans plus tarder les observateurs militaires et la force de paix.

Il est de la conviction africaine univoque que ce déploiement constitue un élément crucial pour que le cessez-le-feu devienne permanent, et que l'on ne devrait pas le voir plutôt comme un ciment intervenant a posteriori. Les expériences récentes concernant d'autres conflits semblent d'ailleurs bien confirmer cette perception.

Nous demeurons en effet concernés sur cette question. Les risques et les conditions opératives associés au déploiement ne doivent en fait pas dépasser le raisonnable, mais vouloir éliminer ces risques, comme condition pour le déploiement, pourrait se révéler irréaliste, prolonger la lenteur de l'action et maintenir ouverte la voie à l'occurrence de dérapages qui compromettraient à nouveau le succès du processus de paix. Il est à espérer que la résolution que le Conseil prépare pour adoption reflète à cet égard la détermination appropriée.

Entre-temps, l'importante déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée capitalise l'actualisation utile des conditions d'une meilleure mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et est ainsi susceptible d'apporter un renforcement du cadre existant de la coopération entre les parties, les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine en faveur du succès du processus de paix.

Nous saluons aussi les déclarations faites d'un appui concret aux besoins de la Commission militaire conjointe et à l'importante activité du Facilitateur du dialogue national. Il est à espérer que ces décisions de la part de certains puissent encourager et stimuler dans la même direction d'autres membres de la communauté internationale.

Rétablir la paix, trouver des solutions justes et crédibles aux problèmes dans la région, et y recréer la confiance et la coopération, tels sont les objectifs qui se suivront à la plus immédiate consolidation du cessez-le-feu. L'Accord de Lusaka montre d'ailleurs déjà cette direction incontournable. Car le conflit dans la région représente encore une, et importante, pierre d'achoppement sur le chemin du progrès et du développement de l'Afrique, que ses leaders ont le devoir d'enlever pour le bien-être de leurs peuples.

Que vos délibérations soient couronnées de succès.

ANNEXE III

[Original : espagnol]

Colombie : déclaration d'Alfonso Valdivieso, Représentant permanent

La Colombie est un pays ami de l'Afrique. C'est en outre un membre de la communauté internationale qui désire ardemment voir la paix prévaloir sur ce continent. Ce sont là les principales raisons pour lesquelles nous participons à ce débat et apportons notre point de vue, d'une manière brève et constructive, en vue de la solution du conflit que connaît la République démocratique du Congo.

Afin de nous exprimer d'une manière succincte, nous souhaitons que soient appliqués, d'une manière inconditionnelle, les principes généraux suivants que nous voudrions souligner :

1. La responsabilité de l'instauration de la paix en République démocratique du Congo incombe au premier chef aux parties au conflit. La tâche du Conseil de sécurité doit être d'appuyer, et non de modifier, la solution régionale énoncée dans l'Accord de Lusaka. La responsabilité de gérer la paix doit également être assumée principalement par les parties, avec l'appui résolu de la communauté internationale. C'est pourquoi il est important d'entreprendre immédiatement le dialogue national intercongolais.

2. Les espoirs concernant le rôle que peuvent jouer les Nations Unies doivent être réalistes. Les opérations antérieures de maintien de la paix nous ont donné quelques leçons. Ne revenons pas à un autre cas d'apprentissage. L'instauration de la paix en République démocratique du Congo serait un succès pour toute la communauté internationale. Un échec aurait également, dans une certaine mesure, des conséquences pour tous. Nous appuyons le déploiement des 500 observateurs militaires, comme l'a recommandé le Secrétaire général.

3. Il faut préserver et respecter l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Toute solution qui ne respecte pas ce principe créera à l'avenir de l'instabilité dans la région. Nous sommes encouragés par les déclarations concernant l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo qui ont été faites cette semaine par les distingués chefs d'État des pays africains directement concernés par ce conflit et par d'autres délégations participant aux débats.

4. Un grand nombre de personnes touchées par le conflit ont besoin d'une attention humanitaire urgente. Il faut donc faciliter la liberté de mouvement du personnel humanitaire et son accès aux populations nécessiteuses. Les enfants ne devraient pas être recrutés comme soldats pour la guerre. Il faut respecter les normes du droit international humanitaire.

5. Il est plus difficile de gérer la paix que de l'instaurer. Il est probable qu'on parviendra à une solution politique du conflit en République démocratique du Congo, mais cela constitue seulement la première étape de ce qui est généralement le plus difficile et le plus compliqué : gérer la paix. Nous

/...

espérons sincèrement que le Conseil de sécurité tiendra compte de cette perspective à plus long terme.

Monsieur le Président, ma délégation souhaite vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat ouvert au Conseil pendant la présidence des États-Unis. Par ailleurs, nous voudrions réitérer notre engagement de solidarité avec l'Afrique et ses dirigeants, qui doivent à l'heure actuelle relever le défi de résoudre le plus grand conflit régional de l'ère postcoloniale.

ANNEXE IV

[Original : arabe]

Égypte : déclaration d'Ahmed Aboul Gheit, Représentant permanent

La délégation de mon pays a écouté avec un grand intérêt les déclarations qu'ont faites hier les Présidents des États parties à l'Accord de Lusaka, ainsi que les déclarations du Président Chiluba et de l'ancien Président Masire, du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, et de l'envoyé du Président Bouteflika. Faute de temps, permettez-moi d'aborder brièvement certains points que la délégation de mon pays juge extrêmement importants de soulever. J'aurais toutefois préféré que le texte de la déclaration de la délégation égyptienne figure in extenso dans le procès-verbal de la séance du Conseil.

Premièrement, l'Accord de Lusaka est, de l'avis de tous, un grand succès et nul ne peut en minimiser l'importance. Il offre actuellement le seul cadre politique et militaire global dans lequel on pourrait parvenir à un règlement pacifique et concerté du conflit en cours au Congo. Depuis la signature de l'Accord, il y a plus de six mois, on a certes signalé des violations et des retards dans le respect du calendrier reproduit en annexe audit Accord, mais nous restons convaincus qu'il faut renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse oeuvrer à l'application de l'Accord avant qu'il ne soit trop tard et que l'on perde une occasion historique d'instaurer la paix et la stabilité dans cette partie du continent africain.

Deuxièmement, l'Égypte estime que le moment est venu de passer à la deuxième phase du déploiement de la présence militaire de l'Organisation des Nations Unies au Congo en augmentant les effectifs de la MONUC, créée en vertu de la résolution 1279 (1999). Je tiens à souligner qu'il serait vain d'attendre que les conditions de sécurité au Congo deviennent optimales car la MONUC, comme toutes les autres missions de maintien de la paix, sera inévitablement exposée à des dangers du fait de la nature de son mandat et de sa zone d'opérations. Cette situation ne doit pas servir d'excuse pour ne pas aller de l'avant immédiatement, et je répète immédiatement. L'Égypte est pleinement disposée à participer à l'opération de maintien de la paix dès son élargissement. Nous avons d'ailleurs informé le Secrétariat du nombre d'observateurs militaires que l'Égypte pourra mettre à la disposition de la MONUC, et nous examinons actuellement dans quelle mesure nous pourrions fournir du personnel et des unités supplémentaires.

Troisièmement, la communauté internationale ne saurait appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu sans essayer de régler définitivement le problème des groupes armés opérant dans l'est du Congo. De son côté, l'Organisation des Nations Unies ne saurait créer et envoyer une mission de maintien de la paix sans établir et mettre en oeuvre un vaste programme global visant à désarmer les membres de ces groupes puis à les relâcher et à les réintégrer dans la société civile. Nous espérons que la Commission militaire conjointe pourra bientôt, en collaboration et en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, arrêter un plan clair et détaillé pour l'application de cette partie de l'accord de cessez-le-feu.

/...

Quatrièmement, les efforts que la communauté internationale déploie dans la région pour y instaurer une paix durable n'aboutiront que si l'on s'attaque aux causes profondes des problèmes étroitement liés dont souffrent le Congo et les pays voisins, notamment les aspects ethniques, sociaux, économiques et humanitaires. C'est pourquoi, nous appuyons l'initiative du Gouvernement français tendant à convoquer une conférence internationale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous le coparrainage de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, dès que les conditions politiques et de sécurité le permettront.

ANNEXE V

[Original : français]

Israël : déclaration de Yehuda Lancry, Représentant permanent

D'emblée, et à l'instar des nombreux intervenants qui se sont succédé au cours de cette discussion majeure, je souhaiterais vous exprimer mon entière considération pour votre exceptionnelle initiative.

Sous votre présidence du Conseil de sécurité, le continent africain se trouve installé au coeur du débat international, à travers un éclairage d'une grande intensité, un dialogue dense, d'une profonde portée, et un niveau d'interlocuteurs, de partenaires et d'acteurs, en la circonstance, rarement égalé.

Ce faisant, vous répondez, Monsieur le Président, non seulement à une urgence prioritaire de l'ordre du jour onusien, mais aussi à un irréfutable impératif de justice qui sous-tend votre contribution personnelle, aussi remarquable qu'inspirée, ainsi que celle de votre pays, les États-Unis d'Amérique, à la paix et à la stabilité dans plusieurs régions du monde.

Il y a sans doute dans cette ample consultation du Conseil de sécurité sur l'Afrique une prise de conscience généralisée de l'acuité et de la gravité des problèmes que confronte ce continent. Si elle ne peut, à elle seule, se substituer aux partenaires directs à la paix et aux acteurs dépositaires du devenir africain, elle peut néanmoins fonctionner en amplificateur des énergies créatrices de coexistence pacifique et de développement économique et social de l'Afrique.

Car, il faut le souligner, ces énergies créatrices se trouvent effectivement en terre d'Afrique. Elles s'incarnent, entre autres, dans les organisations africaines telles que l'OUA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe – autant de structures dont l'engagement au service du maintien de la paix, de la résolution des conflits et du développement collectif reste très précieux.

On en voudra pour preuve manifeste les efforts de l'OUA voués à apaiser l'un des foyers de tension africains aux répercussions plurielles, qui anime la République démocratique du Congo et quelques-uns de ses voisins immédiats. La décision de l'OUA de nommer l'ancien Président du Botswana, Ketumile Masire, comme médiateur en République démocratique du Congo, ainsi que les sommets successifs des chefs d'États concernés, sont des contributions importantes à un règlement négocié. Les conclusions de ces sommets portant sur les progrès dans l'application du cessez-le-feu, ainsi que la mise en place de la Commission militaire conjointe issue de l'Accord de Lusaka ou encore le déploiement des observateurs militaires de l'OUA pour le maintien du cessez-le-feu, sont des étapes significatives dans la constitution des ressources régionales en vecteur de sécurité et en gage de la paix future. Dans cette noble perspective, la paix durable en République démocratique du Congo et dans la région, la contribution de la communauté internationale, et celle particulièrement des Nations Unies et de ses agences, représente un facteur considérable, voire indispensable à la

/...

réalisation de l'Accord de Lusaka. Ainsi, au-delà de l'action de la mission onusienne – la MONUC – la résolution du Conseil de sécurité 1279 (1999) dote la République démocratique du Congo d'un important dispositif sécuritaire pour le maintien de la paix.

Ces précieux acquis, aussi bien régionaux qu'internationaux, qui sont autant d'indicateurs des industriels progrès effectués jusqu'ici, doivent et peuvent nécessairement trouver leur prolongement et leur aboutissement dans la volonté politique des parties impliquées elles-mêmes à mettre fin au conflit. L'assistance internationale, à l'échelle humanitaire ou sécuritaire, n'est qu'un palier – nécessaire mais non suffisant – dans la difficile marche, dans le véritable effort de dépassement politique que doivent contracter inmanquablement les partenaires au dialogue et à la paix. C'est à eux qu'il convient de concevoir les termes d'un règlement durable, en mesure de dynamiser le potentiel régional et de le conforter par une aide économique et technique internationale significative.

D'ailleurs, l'impressionnante concertation menée ici – même par sept chefs d'État liés au conflit en République démocratique du Congo, aura dégagé les linéaments majeurs d'une solution possible. En effet, tous les chefs d'État participent d'une vision sur la République démocratique du Congo où de nombreux champs de convergence émergent. On peut énumérer les points de concorde essentiels :

- 1) L'Accord de Lusaka constitue le fondement d'un accord de paix;
- 2) L'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo est reconnue par toutes les parties;
- 3) Le soutien à la mission de médiation du Président Masire et à celle de l'émissaire spécial du Secrétaire général des Nations Unies, l'Ambassadeur Morjane, est un soutien unanime;
- 4) Toutes les parties adhèrent à la nécessité d'une réconciliation intercongolaise.

S'agissant d'assistance internationale, Israël s'est inscrit, dès les premières manifestations de souverainetés africaines, aux côtés de ces jeunes États surgis à leur liberté et à leur souverain bien. L'État d'Israël, émergeant lui-même d'un effacement doublement millénaire, se trouvait d'emblée dans une forme de symbiose identitaire avec nombre de peuples africains accédant à leur indépendance. C'est cette affinité profonde qui peut rendre compte de la portée de la coopération africano-israélienne dans des domaines divers : l'agriculture, l'industrie, les infrastructures, la médecine, le développement communautaire, etc.

Ce sont d'ailleurs ces acquis et cette identification au niveau des consciences collectives africaine et israélienne qui constituent pour Israël, pays lui-même livré à sa gestation de paix dans sa région, une invocation suffisante, voire une convocation irréfutable, à prendre part à ce débat sur la paix en terre d'Afrique.

En explorateur de paix émérite, vous servez aujourd'hui, avec le talent, la conviction et la détermination que l'on vous connaît, une vocation africaine accentuée. Il y a dans cette écoute décuplée de l'Afrique un pas décisif dans le juste et bon sens. Le philosophe Nietzsche disait dans l'un de ses célèbres aphorismes : "Le meilleur point d'écoute de la santé, c'est la maladie."

Se mettre à l'écoute des maux africains c'est essayer, sérieusement, de réfléchir et d'agir pour une meilleure santé africaine. Il revient à la communauté internationale d'édifier les multiples points et passerelles pour extraire l'Afrique de son isolement. L'étymologie du mot "Afrique" renvoie à "Africus", l'un des 12 vents de la mythologie grecque, ce vent du sud qui aura donné au continent son nom. Il s'agit donc de faire souffler quelques bons vents, quelques bons esprits sur l'Afrique trop longtemps assaillie par les mauvais génies.

Un autre sens possible du mot "Afrique", qui relève plus d'une étymologie personnelle acquise en ma terre de naissance, le Maroc – donc en Afrique –, pourrait nous offrir, dans le confort d'une proximité sémantique et phonétique qui ne doit rien à la rigueur du canon étymologique, une résonance supplémentaire. Ainsi, sans se risquer à l'impair linguistique ou à l'entorse sémantique, la langue arabe pourrait déceler dans "Ifriquia" la racine farg renvoyant à la notion de séparation. Ceci semble canaliser comme une marque distinctive au repli inhérent à l'Afrique. À l'ère de la globalisation triomphante, il est grand temps de relier l'Afrique, cette illustre séparée, distanciée, au rythme de l'universel, du juste, de l'égal et du solidaire.

ANNEXE VI

[Original : anglais]

Japon : allocution de Yukio Satoh, Représentant permanent

Permettez-moi, tout d'abord, de saluer votre esprit d'initiative et de vous féliciter d'avoir demandé au Conseil de consacrer, ce mois-ci, ses travaux à l'Afrique. Les réunions qui se sont tenues à ce jour ont déjà permis de sensibiliser davantage la communauté internationale à la détresse des populations et communautés africaines, en particulier aux conséquences de la pandémie de sida et des déplacements de population, qui menacent gravement la sécurité des populations, c'est-à-dire la vie, la liberté et la dignité de nombreuses communautés et de leurs membres en Afrique.

Je tiens aussi à vous remercier d'avoir organisé la présente réunion publique du Conseil de sécurité pour examiner les moyens de faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo.

Le conflit en République démocratique du Congo, auquel près de la moitié des pays du continent sont associés d'une façon ou d'une autre, est l'un des plus graves qu'ait connus l'Afrique. Et il n'est sans doute pas exagéré de dire que la volonté de paix du Conseil de sécurité est aujourd'hui mise à l'épreuve par cette question.

Il est évident que pour que les perspectives de paix s'améliorent sensiblement, non seulement en République démocratique du Congo, mais dans toute la région des Grands Lacs, l'Accord de paix de Lusaka doit être appliqué sans tarder. À cet égard, je voudrais souligner qu'en essayant de gagner du temps, les parties concernées ne font que prolonger les souffrances des populations civiles de la République démocratique du Congo et priver les nombreux pays engagés dans le conflit de précieuses ressources et de perspectives de développement.

Le Japon exhorte donc toutes les parties concernées à appliquer strictement toutes les dispositions de l'Accord de paix de Lusaka. Il faut avant tout que toutes les parties concernées observent le cessez-le-feu, que les troupes étrangères se retirent du territoire de la République démocratique du Congo et que des pourparlers soient engagés en vue de la réconciliation nationale.

Le Japon, pour sa part, est disposé à offrir une contribution financière supplémentaire de 300 000 dollars en vue de promouvoir un dialogue national, avec l'aide de M. Ketumile Masire en tant que Facilitateur. Avec la contribution de 200 000 dollars qu'il a versée en novembre dernier au profit de la Commission militaire mixte, la contribution financière totale du Japon au processus de paix de Lusaka s'élèvera à un demi-million de dollars.

Nous remercions vivement les États-Unis pour les efforts qu'ils sont déployés en vue de convaincre les dirigeants de tous les pays qui sont parties à l'Accord de Lusaka d'être présents à New York et d'avoir ainsi l'occasion de réaffirmer leur engagement.

/...

Le Japon se félicite de la déclaration du Président qui vient d'être adoptée devant tous les chefs d'État signataires de l'Accord de paix de Lusaka. Cette déclaration montre que le Conseil de sécurité est fermement engagé à faire avancer le processus de paix, compte tenu de l'engagement que viennent de réaffirmer toutes les parties à l'Accord de paix présentes à New York.

Nous espérons maintenant que le Conseil de sécurité décidera rapidement de l'envoi de 500 observateurs militaires en République démocratique du Congo, ainsi que des forces de protection recommandées dans le rapport du Secrétaire général.

Il est également important que le Conseil décide de déployer dès que possible une force de maintien de la paix à part entière. Je puis vous assurer que, si le Conseil prend une telle décision, le Japon, qui couvre 20 % du coût de toutes les opérations de maintien de la paix, apportera son appui à une cette initiative.

Depuis 1994, le Japon fournit aux pays de la région des Grands Lacs une assistance humanitaire d'un montant total de 270 millions de dollars. Le Japon compte bien poursuivre son assistance à la population de la République démocratique du Congo, dans l'espoir qu'elle contribuera à stabiliser la situation et à renforcer le processus de paix.

Comme de nombreuses délégations l'ont souligné, une fois que le processus de paix sera de nouveau sur les rails, il faudra se pencher sur le problème du développement après le conflit et des mesures à prendre pour éviter la reprise des hostilités. En vue d'améliorer la sécurité des populations, le Japon est résolu à appuyer les efforts de la communauté internationale, notamment dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion – en particulier des enfants soldats –, de la neutralisation des mines terrestres antipersonnel et de la lutte contre le commerce illicite des petites armes et des autres armes.

En conclusion, permettez-moi une fois de plus d'exhorter toutes les parties à l'Accord de paix de Lusaka à appliquer pleinement et sans tarder cet important accord et à aller de l'avant, en coopération avec les autres signataires, afin d'améliorer les chances de paix et de développement en République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

ANNEXE VII

[Original : anglais]

Lesotho : allocution de Phakiso Mochochoko, Chargé d'affaires
par intérim

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir conduit les travaux du Conseil de main de maître depuis le début du mois. À l'aube de ce nouveau siècle, nous pensons que c'est de cette manière que toutes les réunions de l'Organisation des Nations Unies devraient être menées et nous espérons que votre exemple sera suivi. Nous vous savons gré, en particulier, d'avoir consacré ce premier mois de la nouvelle année aux questions africaines, témoignant ainsi non seulement que vous êtes personnellement attaché à la paix et à la stabilité en Afrique, mais que votre gouvernement l'est aussi. Votre prestige, et celui de votre gouvernement, n'en seront que plus grands si le Conseil adopte une résolution sur le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo alors que vous assurez la présidence du Conseil.

Nous exprimons également nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur la République démocratique du Congo. Ce rapport montre une fois de plus à quel point le conflit qui continue de ravager ce pays est complexe, et fait clairement apparaître qu'il ne cessera pas tant que les parties ne s'engageront pas pleinement à coopérer en vue d'y mettre fin. À cet égard, on peut déplorer qu'un facilitateur neutre n'ait pas été nommé depuis longtemps pour favoriser des pourparlers intercongolais sur l'application effective de l'Accord. Nous nous réjouissons de la nomination de l'ex-Président Masire du Botswana en tant que Facilitateur du dialogue national entre les forces politiques. Cette nomination vient à point nommé pour donner un nouvel élan à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu. Nous félicitons le Président Masire pour sa nomination et souhaitons que ses efforts en vue d'instaurer une paix durable en République démocratique du Congo seront couronnés de succès.

La signature de l'Accord de Lusaka n'est pas seulement un pas dans la bonne direction; elle représente une démarche courageuse et une avancée considérable pour nous tous. Elle est porteuse d'un nouvel espoir de paix non seulement pour la population de la République démocratique du Congo, mais aussi pour la région des Grands Lacs, l'Afrique australe et le continent africain en général.

Depuis la signature de l'Accord, toutefois, on assiste à une situation paradoxale : l'Accord est violé de façon flagrante et systématique, alors que tout le monde souhaite qu'il soit pleinement appliqué. Il est tout à fait regrettable qu'aujourd'hui même, alors que nous sommes réunis en ce lieu, le non-respect de l'Accord suscite de plus en plus d'inquiétude.

La détérioration de la situation sur le plan de la sécurité est particulièrement préoccupante. Elle pousse de plus en plus de personnes à fuir à l'intérieur du pays ou à se réfugier à l'étranger, aggrave les pénuries alimentaires et s'accompagne de violations flagrantes des droits de l'homme et des normes internationales humanitaires. La poursuite du conflit, l'aggravation

/...

des tensions et l'augmentation du nombre de victimes civiles résultent sans aucun doute, dans une large mesure, du trafic d'armes et de munitions.

On a maintes fois souligné que les parties devaient avoir la volonté politique de trouver une solution démocratique, durable et pacifique au conflit en République démocratique du Congo. En exhortant à nouveau les parties à faire preuve d'une détermination encore plus grande et à réaffirmer leur engagement à appliquer l'Accord de Lusaka, nous les prions aussi de ne pas perdre de vue leurs obligations à l'égard de la population de la République démocratique du Congo, qui consiste à assurer la pleine application de l'Accord. Le présent débat du Conseil de sécurité, en présence des dirigeants de la région, donne aux parties une occasion unique, non seulement de réfléchir, mais surtout de renouveler leur engagement à coopérer plus activement en vue d'assurer la pleine application de l'Accord de Lusaka. Il serait de bon augure que les parties conviennent d'une date pour l'organisation d'une conférence régionale sur la sécurité et la stabilité.

De son côté, le Conseil ne doit pas se payer de mots et doit prendre des mesures concrètes montrant qu'il est résolu à aider les parties à appliquer l'Accord. Une présence plus importante des Nations Unies en République démocratique du Congo a été demandée dans le passé et continue de l'être. Le Conseil a également été invité à prendre des mesures décisives pour régler le conflit dans ce pays, notamment en déployant d'urgence une force de maintien de la paix des Nations Unies. Nous souscrivons pleinement à ces initiatives louables, tout en étant bien conscients que tous les membres de la communauté internationale devront consentir des efforts considérables pour assurer le succès d'une telle mission.

Ayant présentes à l'esprit des images de Srebrenica et du Rwanda, ainsi que d'autres interventions des Nations Unies qui ont mal tourné, et conscients de la complexité de la situation en République démocratique du Congo, nous comprenons les appels à la prudence et le souhait de certains de ne pas agir précipitamment de peur de commettre des erreurs. Toutefois, devant les souffrances que continue d'endurer le peuple congolais et son désir de paix, nous ne pouvons attendre que les conditions soient idéales. N'oublions pas que "Si le maintien de la paix n'est pas un travail de soldat, les soldats sont les seuls à pouvoir le faire". Nous engageons donc vivement le Conseil à leur confier cette tâche.

En attendant que des soldats de la paix puissent être déployés, il est essentiel que la Commission militaire mixte continue d'assumer ses fonctions de rétablissement de la paix. Nous nous félicitons des résultats obtenus par la Commission depuis sa création, qui remonte à peu de temps. La situation à Ikela et les efforts déployés par la Commission pour trouver une solution pacifique montrent bien l'urgence qu'il y a à déployer une force de maintien de la paix. L'expérience montre aussi qu'une coopération plus étroite est nécessaire entre, d'une part, la Commission et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ainsi qu'entre tous les acteurs, en particulier l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et la SADC. Dans cette optique, nous nous félicitons de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général, qui devrait favoriser l'application de l'Accord, et souhaitons que ses efforts soient couronnés de succès.

Enfin, des ressources suffisantes doivent être allouées au processus de Lusaka pour qu'il puisse être mené à bien. Nous notons que le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies n'est assuré que jusqu'à fin mars, et que des fonds supplémentaires seront nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général concernant le déploiement et l'équipement des observateurs militaires et du personnel d'appui civil supplémentaires. Nous souscrivons aux recommandations du Secrétaire général et lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'appui financier et logistique nécessaire à l'application de ces recommandations.

ANNEXE VIII

[Original : anglais]

Norvège : déclaration de Hans Brattskar, Chargé d'affaires
par intérim

La Norvège est très satisfaite que les États-Unis et M. l'Ambassadeur Richard Holbrooke aient pris l'initiative de convoquer cette séance consacrée à la République démocratique du Congo. Elle est reconnaissante au Président Chiluba, au Président Bouteflika et à l'Organisation de l'unité africaine, au Président Mbeki, au Président Chissano et à tous ceux qui cherchent à oeuvrer en faveur de la paix en République démocratique du Congo. La Norvège salue le geste humanitaire de la République-Unie de Tanzanie qui a accepté, dans un esprit de solidarité et dans le souci des obligations internationales, d'accueillir plus de 100 000 réfugiés de République démocratique du Congo et du Burundi voisin. Elle est heureuse en outre que Sir Ketumile Masire, l'ancien Président du Botswana, ait été nommé Facilitateur des négociations intercongolaises.

On peut espérer que la présente réunion du Conseil de sécurité concourra à remettre sur rails et à activer l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. La responsabilité première, toutefois, en incombe aux signataires. C'est en se fondant sur leur détermination que la communauté internationale décidera éventuellement de leur apporter son appui.

La Norvège est déjà un des grands donateurs de la région des Grands Lacs, et a suivi la situation avec attention et préoccupation. Chaque année, ce sont approximativement 200 millions de couronnes norvégiennes qui ont trouvé le chemin de cette région, y compris ces dernières années de la République démocratique du Congo. Ces contributions ont été envoyées par l'intermédiaire tant des Nations Unies que de différentes organisations non gouvernementales. Elles ont été essentiellement mises au service de la paix, de la réconciliation, des droits de l'homme et de projets humanitaires. Dans le même esprit, la Norvège est disposée à soutenir les efforts du Président Masire pour faciliter le processus de concertation nationale interne et de réconciliation. Elle soutiendra en outre des activités telles que la démobilisation, la réintégration sociale des ex-combattants et la rééducation des enfants soldats par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Relevant que le Secrétaire général recommande le déploiement d'une mission renforcée, la Norvège est disposée à envisager de fournir des observateurs militaires pour une telle mission, sous réserve que les conditions de sécurité soient satisfaisantes.

Enfin, la Norvège est favorable à l'idée, lancée par la France et appuyée par d'autres pays, d'organiser une conférence consacrée à la région des Grands Lacs, qui prendrait en compte tous les problèmes qui divisent la région, sécurité, réfugiés, désarmement, développement et démocratisation.

/...

ANNEXE IX

[Original : anglais]

République-Unie de Tanzanie : déclaration de Daudi N. Mwakawago,
Représentant permanent

Monsieur le Président, la République-Unie de Tanzanie se joint aux autres pays qui ont félicité la présidence et le Conseil de porter un intérêt soutenu aux difficultés rencontrées par l'Afrique. Que le mois en cours soit consacré à l'Afrique a fait renaître en nous l'espoir. La présence de certains de nos chefs d'État est un signe manifeste que nous avons foi dans les capacités d'action du Conseil de sécurité en tant que porteur de paix sur notre continent déchiré par les dissensions. C'est en ce sens que l'on peut dire que pour la République démocratique du Congo, jamais l'appel à l'action concertée de recherche de la paix et de la stabilité n'a été plus urgent.

La position de la République-Unie de Tanzanie sur la situation en République démocratique du Congo a été brièvement exposée par le Président de la République, S. E. Benjamin William Mkapa, le 1er septembre 1999, lorsque, prenant la parole à l'Université d'Uppsala en Suède, il a dit ce qui suit :

"... l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juillet 1999 offre un cadre et un mécanisme satisfaisants pour une paix durable, la sécurité et la stabilité, non seulement en République démocratique du Congo, mais dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Cet Accord, négocié par toutes les parties en cause, répond aux préoccupations de sécurité de la République démocratique du Congo et de ses voisins. Il offre au peuple congolais une occasion unique de mettre en place un nouveau système politique dans son pays déchiré, grâce à une concertation nationale dont nul n'est exclus. Ainsi, il faut d'urgence donner à l'Accord de Lusaka, auquel la participation n'est contestée par aucune des parties en cause, y compris les mouvements rebelles, une chance politique et matérielle de réalisation".

Peu après, parlant à l'Assemblée générale le 20 septembre, le Président Mkapa jugeait très encourageant que toutes les parties au conflit aient enfin signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et lancé la mise en garde suivante :

"Il faut maintenant veiller à ne pas laisser retomber l'élan, à s'acheminer rapidement vers l'application de la trêve, notamment grâce à l'envoi d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine et d'une mission de maintien de l'ONU comme prévu."

Les paroles prononcées par le Président Mkapa l'an dernier n'étaient pas prophétiques, simplement réalistes. Le sens de ses appels insistants est bien aussi celui du message que nous n'avons cessé d'entendre au Conseil hier et aujourd'hui. Il est indéniable que les enjeux d'avenir sont énormes pour la République démocratique du Congo. L'orientation qu'elle a choisie ne fait aucun doute non plus. Mais pour une large part, elle ne pourra suivre la voie qu'elle s'est choisie que dans la mesure où la communauté internationale pourra être

/...

présente pour soutenir le processus dans lequel la République démocratique du Congo et la région se sont engagées.

Les chefs d'État et les ministres des États de la région qui se sont exprimés hier ont été très clairs sur les raisons de leur présence ici : ils sont venus chercher l'aide du Conseil pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, accord où l'on a vu aussi le triomphe du choix courageux des parties, optant pour la concertation au lieu du conflit armé. La Tanzanie continue à faire valoir qu'il est urgent de soutenir le processus de paix de Lusaka. Les dirigeants de la région ont averti que tout nouveau retard ne pouvait que porter préjudice à l'Accord de cessez-le-feu. De plus, on a des raisons de redouter que les conséquences de l'inaction soient véritablement tragiques, non seulement pour la République démocratique du Congo, mais pour l'ensemble de la région des Grands Lacs. Il importe d'agir sans tarder en fonction de ces avertissements, pour éviter une nouvelle catastrophe dans la région.

C'est dans ce contexte que nos dirigeants régionaux ont préconisé les mesures urgentes ci-après pour soutenir et étayer l'Accord de cessez-le-feu :

- Déploiement urgent des observateurs militaires nécessaires de l'ONU;
- Déploiement urgent de la force de maintien de la paix des Nations Unies;
- Assistance humanitaire;
- Ressources et appui matériel au Facilitateur;
- Appui matériel, logistique et financier à la Commission militaire mixte;
- Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées de la région.

En donnant une suite favorable à ces demandes de secours et d'assistance, le Conseil manifesterait la relance d'un partenariat, et donnerait aussi une impulsion nouvelle vers la paix et la stabilité, nécessité urgente pour la République démocratique du Congo et la région tout entière.

En outre, la République-Unie de Tanzanie est préoccupée par le fait que le conflit en République démocratique du Congo a causé un exode de réfugiés qui, craignant pour leur vie, se sont enfuis dans notre pays. Nous accueillons déjà plus de 100 000 réfugiés de la République démocratique du Congo. Or, il y a à cette situation un aspect particulièrement inquiétant. Il a déjà été dit au Conseil de sécurité que l'une des raisons de la présence de certaines troupes étrangères en République démocratique du Congo est qu'elles cherchent à faire face à une situation de sécurité, née en partie de la présence en République démocratique du Congo de réfugiés coupables de génocide. Il est à relever que la Tanzanie a été à plusieurs reprises accusée faussement d'être un foyer pour des éléments des camps de réfugiés bien décidés à renverser le gouvernement qu'ils avaient fui. Nous sommes donc amenés à voir les réfugiés non seulement comme la conséquence d'un conflit, mais aussi, bien souvent, comme la cause d'un

cercle vicieux où les conflits succèdent aux conflits. Nous estimons que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, n'ont pas assez prêté attention au problème des réfugiés en Afrique en tant que force de déstabilisation interne et régionale, et facteur secondaire de conflits.

C'est pourquoi nous sommes fermement persuadés que l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka créera une ambiance favorable non seulement au rôle essentiel que doit jouer Sir Ketumile Masire, mais aussi à la paix et à la concertation nationale. L'importance de ce processus réside pour nous dans la création de structures permanentes pour la démocratie et la gouvernance, et donc pour la légitimité, en République démocratique du Congo. On pourra ainsi enrayer l'exode de réfugiés vers mon pays, qui, outre les risques de sécurité qu'il risque de susciter, a causé aussi des souffrances énormes à une population civile innocente, et aux plus vulnérables en son sein, les femmes et les enfants. C'est dans ce contexte que nous demandons instamment un ferme soutien à l'action de Sir Ketumile Masire.

Le Président de la Zambie, S. E. Frederick Chiluba, a noté que l'une des grandes raisons du retard qu'a connu l'application de l'Accord de cessez-le-feu est le manque de fonds. Il s'est dit déçu que les promesses n'aient pas toutes été réalisées. Il est fâché en effet que l'enthousiasme et la bonne volonté qui ont entouré au départ la signature de l'Accord soient semble-t-il retombés. L'application retardée de l'Accord et la faiblesse du soutien financier mis à disposition n'ont réussi qu'à introduire un élément d'incertitude sur le terrain. Il importe de transformer cette situation regrettable, et c'est notre responsabilité collective. Nous en sommes responsables devant le peuple de la République démocratique du Congo, portant la responsabilité de la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Nos dirigeants ont fait un long voyage pour venir à New York. Notre espoir est que la population de la République démocratique du Congo n'aura pas à attendre longtemps avant de recueillir les fruits du voyage de ses dirigeants. La réunion du Conseil a suscité des attentes et fait renaître l'espoir. Notre grande attente est donc qu'à cette réunion importante pour les aspirations du peuple de la République démocratique du Congo fasse suite un engagement ferme de partenariat plus étroit avec les Nations Unies, dans la recherche d'une solution durable aux difficultés auxquelles il doit faire face, de même que l'ensemble de la région.

Une fois encore, nous félicitons les États-Unis, qui président le Conseil de sécurité, d'avoir fait de janvier le mois de l'Afrique. Notre espoir est que la voie ainsi ouverte sera suivie dans les mois à venir.

ANNEXE X

[Original : anglais]

États-Unis d'Amérique : allocution de Richard C. Holbrooke,
Représentant permanent

En écoutant les discours excellents et prometteurs qui ont été prononcés ce matin, je n'ai pas pu m'empêcher de me reporter aux entretiens que j'ai eus il y a deux ans, dans leurs capitales respectives, avec plusieurs des dirigeants qui sont aujourd'hui dans cette salle. Tous les espoirs étaient alors permis.

Le peuple congolais avait trouvé dans le Président Kabila un nouveau chef résolu à lutter pour l'unité nationale et à mener des réformes économiques et politiques. Dans toute la région, les gouvernements étaient fermement décidés à résoudre les problèmes, même les plus difficiles, et semblaient travailler bien ensemble. Tous s'accordaient sur la nécessité de coopérer en vue de garantir les frontières, d'édifier la démocratie, de respecter les droits de l'homme et d'empêcher de nouveaux génocides.

Les États-Unis sont restés actifs depuis. Le Président Clinton a effectué une visite historique dans le continent. Je me suis entretenu régulièrement avec des responsables de la région. Le Représentant spécial, M. Wolpe, et d'autres représentants du Gouvernement américain ont travaillé dur au jour le jour pour soutenir la cause de la stabilité et de la paix.

Malheureusement, au cours de la même période, nous avons assisté à une érosion catastrophique de la coopération et de la confiance au niveau de la région. Les conséquences ont été désastreuses, en particulier pour la population du Congo. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons fait un premier pas très important dans la bonne direction en rapprochant les points de vue et en braquant les projecteurs, non pas sur les torts des uns ou des autres, mais sur les mesures à prendre concrètement pour construire un avenir meilleur.

Je souhaite ardemment que cette semaine fasse date dans l'histoire et que l'on s'en souvienne comme le moment où les promesses de l'Accord de Lusaka se sont enfin réalisées et où un tournant décisif a été marqué, non seulement dans le cadre de cette réunion, mais aussi au cours des diverses réunions bilatérales et multilatérales qui suivront.

On a dit de ce mois de janvier qu'il était le mois de l'Afrique au Conseil de sécurité. Mais je sais bien, pour avoir longtemps participé aux travaux du Conseil, que celui-ci se penche régulièrement et avec inquiétude sur les questions africaines. Je forme le voeu que, grâce à notre diligence et notre persistance, il n'ait plus de raisons de s'inquiéter.

Car nous savons bien que chaque dollar consacré à financer la guerre est un dollar qui aurait pu servir à nourrir les affamés, éduquer la jeunesse ou soigner les malades. Chaque instant consacré à la guerre est un moment perdu pour la cause de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

/...

Aujourd'hui nous avons la possibilité de rétablir la coopération internationale en Afrique centrale, de promouvoir la réconciliation au Congo et de faire naître dans la région tout entière une nouvelle ère de paix et de croissance.

Vu les antécédents, je ne suis ni optimiste ni pessimiste, je ne sais pas si nous saurons saisir l'occasion ou si nous la laisserons passer, mais je sais que, de façon réaliste, il est possible d'agir et que vous devez, que nous devons le faire. En gardant cet objectif à l'esprit, nous nous tournons vers l'Afrique pour qu'elle nous montre la voie et nous lui offrons du fond du coeur un appui sans faille.

ANNEXE XI

[Original : français]

Organisation internationale de la francophonie : allocution
de Ridha Bouabid, Observateur permanent

Je voudrais vous exprimer toute l'appréciation de l'Organisation internationale de la francophonie pour les efforts que vous entreprenez, en tant que Président du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier, afin de concentrer l'attention de cet organe, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur l'Afrique, et, aujourd'hui, sur la République démocratique du Congo.

Plus de la moitié des pays membres de la Francophonie appartiennent au continent africain. Le Congo démocratique est un membre fondateur de la Francophonie intergouvernementale, créée à Niamey en 1970. Il est le deuxième pays francophone par sa superficie, après le Canada, et par sa population, après la France. Sa situation géographique en fait un élément central pour la paix et la sécurité, non seulement dans la sous-région mais sur l'ensemble du continent.

C'est vous dire combien nous sommes intéressés par vos délibérations sur l'Afrique, et combien nous sommes particulièrement attentifs à vos débats – et à vos décisions – concernant la République démocratique du Congo.

Nous espérons que cette nouvelle mobilisation de la communauté internationale, à travers le Conseil et sous votre présidence, autour du conflit congolais aboutira, cette fois-ci, à des résultats concrets, le Conseil ayant pu donner, parfois, l'image d'un acteur hésitant, voire d'un témoin silencieux de cette tragédie, alors que dans d'autres situations il a su faire preuve d'une plus grande célérité et d'un engagement plus ferme, malgré les incertitudes qui pouvaient planer sur la mise en oeuvre de certaines de ses décisions.

Depuis le début de la crise en République démocratique du Congo, la Francophonie, tant au niveau de ses instances qu'à celui de son secrétariat général, s'est mobilisée pour apporter sa contribution à un règlement négocié du conflit.

Dès le mois de décembre 1998, la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Bucarest, avait pris acte avec intérêt des prémices d'un dialogue entre toutes les parties, intervenues à l'occasion du Sommet Afrique-France, et de la promesse de cessez-le-feu donnée au Secrétaire général des Nations Unies et au Président en exercice de l'OUA. Elle avait soutenu l'idée d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, et invité le Secrétaire général de la Francophonie à rester à la disposition des parties concernées, en vue de contribuer à l'action multilatérale au service de la paix dans cette région.

Les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, réunis en VIIIe Sommet à Moncton (Canada), en septembre dernier, ont apporté leur plein appui aux efforts entrepris pour un règlement des conflits dans la région des

/...

Grands Lacs; se sont félicités de la signature par toutes les parties des Accords de Lusaka – avancée essentielle en direction d'une paix juste et globale dans cette région; ont appelé toutes les parties et tous les signataires de ces accords à en appliquer l'ensemble des dispositions et se sont déclarés prêts à apporter leur appui à l'application de ces dispositions.

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, pour sa part, n'a épargné aucun effort pour aider les belligérants à cesser les hostilités et à engager un véritable dialogue, seule voie susceptible de conduire à la paix, et de créer les conditions nécessaires à la réconciliation nationale et à la relance du processus démocratique.

Quelques semaines à peine après l'éclatement de la crise, une première mission de bons offices est dépêchée par le Secrétaire général à Kinshasa, du 2 au 5 octobre 1998, mission dont il avait confié la conduite au docteur Émile Derlin Zinsou, ancien Président du Bénin.

Le Président Zinsou, Envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie pour la République démocratique du Congo, se rendra à trois reprises encore dans le pays, mais aussi en Ouganda et au Rwanda, dont deux fois en mission conjointe avec la Communauté de Sant'Egidio. (Vous vous souvenez certainement du rôle qu'avait joué cette communauté religieuse dans le règlement du conflit au Mozambique.)

Toutes ces missions, de même que les nombreux contacts engagés par la Francophonie et Sant'Egidio, aussi bien à Paris, à Bruxelles qu'à Rome, ont permis d'établir des contacts et des consultations approfondies non seulement avec les autorités de Kinshasa, mais aussi avec l'opposition armée dans ses trois composantes, l'opposition non armée intérieure, l'opposition non armée extérieure, la société civile et les églises.

À chacune de ces étapes, l'Organisation internationale de la francophonie a rappelé son attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, souligné sa neutralité totale à l'égard de toutes les parties, et oeuvré à l'instauration d'un débat national susceptible d'amorcer le rétablissement de la confiance entre les parties et d'ouvrir la voie à une solution négociée du conflit.

Outre la question de la facilitation, nous en étions à négocier avec l'ensemble des forces politiques et militaires congolaises de la nature, des objectifs et même de l'ordre du jour du débat national à engager; de la liste de ceux qui devaient y participer; du lieu, de la date et de la durée de ces assises; des garanties concernant la liberté et la sécurité des participants, ainsi que du statut des décisions qui en seraient issues.

De chacune de ces étapes, nos partenaires des Nations Unies et de l'OUA étaient tenus informés, tant nous sommes convaincus que le règlement des conflits, autant que la prévention des conflits, est une oeuvre délicate et complexe qui nécessite le concours de tous, le concours de tous ceux qui, peu ou prou, sont à même d'apporter leur contribution à l'édifice de la paix.

C'est ainsi que nous nous sommes félicités de la signature des Accords de Lusaka. Nous y avons vu une preuve supplémentaire que les Africains, longtemps pressés dans ce sens par la communauté internationale, sont en mesure de régler eux-mêmes leurs différends par la négociation et le dialogue.

Ces accords, et vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, vous qui avez l'expérience de tant d'autres négociations pour la paix à travers le monde, sont une base remarquable pour sortir le pays de la crise et le remettre sur la voie de la paix et du développement durables.

C'est ainsi, également, que nous nous sommes félicités de la désignation de l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire, en tant que Facilitateur du dialogue national intercongolais.

Je voudrais, au nom du Secrétaire général, l'assurer de notre total appui dans sa mission et de la disponibilité de l'Organisation internationale de la francophonie à mettre à sa disposition, ainsi qu'à celle de l'Organisation de l'unité africaine, l'expérience qu'elle a accumulée grâce à son implication, dès le début de la crise, dans la recherche d'une solution négociée au conflit en République démocratique du Congo.

Nous espérons que cette nomination permettra aux parties de s'engager réellement, et avec toute la bonne foi requise, dans une négociation sérieuse. Mais nous restons fortement préoccupés par la dégradation de la situation sur le terrain.

Car des informations concordantes pourraient laisser croire que les parties continuent de privilégier la voie militaire. Les récents événements de Mbandaka, la recrudescence de l'activité militaire de certains groupes armés dans l'est du pays, de même que les informations provenant du Sud-Kivu ne sont pas des preuves de l'engagement des parties sur la voie tracée et convenue à Lusaka.

Nous soutenons vos efforts et appelons, avec vous et avec le Secrétaire général des Nations Unies, l'ensemble des protagonistes à s'engager résolument dans l'application des Accords de Lusaka.

Nous les appelons à mettre fin à la détresse du peuple congolais, à celle des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées et à coopérer avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin de les aider à aider la République démocratique du Congo.

L'Organisation internationale de la francophonie est disposée à collaborer avec les autres partenaires internationaux, et notamment avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour renforcer l'action de la communauté internationale en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme en République démocratique du Congo.

Je saisis cette occasion, également, pour rappeler à toutes les parties notre disponibilité à les aider à restaurer et à consolider la pratique et les institutions démocratiques dans le pays, et les invitons à enrichir la réflexion engagée au sein de la Francophonie, conformément au Plan d'action adopté lors du

Sommet de Moncton, pour la préparation du Symposium international sur les pratiques de la démocratie dans l'espace francophone, qui se tiendra à Bamako à la fin de cette année.

Personne n'arrivera à restaurer la paix en République démocratique du Congo si les Congolais eux-mêmes n'en veulent pas. Mais autant nous avons des signes préoccupants sur leur volonté de parvenir à une solution pacifique, autant nous disposons également d'éléments encourageants laissant de grands espoirs aux initiatives de paix de la communauté internationale.

Rares sont ceux qui ne partagent pas votre analyse, Monsieur le Président, lorsque vous estimiez que la situation en République démocratique du Congo est probablement beaucoup plus compliquée qu'au Timor oriental et au moins autant qu'au Kosovo.

Mais ne perdons pas de vue non plus d'autres situations, où malgré la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvaient certains pays, risquant de déstabiliser la paix dans leurs sous-régions respectives, le Conseil a su prendre les décisions qu'il fallait et aider ces pays à se remettre des crises qui les avaient secoués. Je ne citerai à titre d'exemple que la Guinée-Bissau et la République centrafricaine.

Le Président Chiluba le défendait, il y a quelques mois, et hier encore, devant ce Conseil : l'Afrique a joué un rôle important dans le processus de règlement de la crise congolaise. Elle a patiemment et résolument mené à son terme la négociation, la conclusion et la signature par toutes les parties de l'Accord de Lusaka.

Il est temps que la communauté internationale joue maintenant son rôle, en appui à ces efforts.

Grâce à l'édifiant rapport que vous soumet le Secrétaire général, et pour lequel je tiens à le remercier, le Conseil dispose aujourd'hui d'une série d'éléments nouveaux qui devraient pouvoir l'éclairer d'une manière encore plus précise que lors de ses précédentes délibérations, et lui permettre d'agir promptement et efficacement en faveur de la pleine application des Accords de Lusaka et du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.

Le concept d'opérations qui vous est proposé est, à nos yeux, réaliste et adapté, en attendant le déploiement complet d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Il permettra, s'il venait à être avalisé et exécuté dans les meilleurs délais, de maintenir l'élan créé par la signature des Accords de Lusaka et de démontrer aux Congolais que la communauté internationale est à leur côté, s'ils veulent la paix.

Nous sommes confiants que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que les recommandations contenues dans ce rapport soient suivies d'effet. Nous le souhaitons et vous assurons, encore une fois, Monsieur le Président, de notre plein appui.
